



L’an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :


M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024

N° 2024-145	HABITAT – Approbation de la convention de partenariat relative au déploiement et à la structuration de l’offre de service des facilitateurs de clauses sociales d’insertion sur le Vaucluse
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code de la commande publique notamment l’article L 2111-1 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 12 septembre 2024.*

Dans le cadre de la loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, l’ambition nationale est l’accès à un emploi pour tous à travers un accompagnement socioprofessionnel renforcé des personnes qui en sont le plus éloignées.

Le contrat de ville 2024-2030 fait du retour à l’emploi des habitants des QPV l’une de ses quatre priorités. Pour accroître les mises en situation de travail et le lien avec le monde de l’entreprise, les clauses sociales d’insertion sont un levier intéressant à mobiliser.

En effet, la prise en compte des aspects sociaux dans la commande publique, au travers de la clause sociale d’insertion, permet aux acteurs locaux de renforcer l’insertion professionnelle en faveur des publics en difficulté.

Luberon Monts de Vaucluse est engagée dans cette démarche d’achat socialement responsable depuis 2009 et contribue depuis lors au financement des missions du facilitateur de la clause sociale du territoire.

Les services de l’Etat en Vaucluse et le Département de Vaucluse ont initié une structuration départementale de l’offre de services des facilitateurs de la clause d’insertion sociale, déclinée sur le territoire sud Vaucluse.

Il est proposé à l’Agglomération d’inscrire dans la convention qui en découle :

- Son souhait de poursuivre sa démarche d’achats socialement responsables ;
- Sa volonté de confier à Initiative Terre de Vaucluse une mission d’appui technique lors des différentes phases de mise en œuvre de la clause d’insertion sociale dans ses marchés publics ;
- La valorisation en cofinancement de la subvention d’ores et déjà accordée à cet opérateur pour cette mission ;
- Sa contribution aux instances de gouvernance du dispositif départemental.

La convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature avec plusieurs partenaires tels que :

- M. le Préfet de Vaucluse ;
- Mme la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse ;
- M. le Président du Grand Avignon ;
- Mme la Présidente de la COVE.

La participation financière de LMV au poste de facilitateur de la clause sociale pour le sud Vaucluse se fera à hauteur de 10 % (L’Etat finance à hauteur de 70 % et le Conseil Départemental à hauteur de 20 %).

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative au déploiement et à la structuration de l'offre de service des facilitateurs de clauses sociales d'insertion sur le Vaucluse ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



